

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
VENDREDI 27 AVRIL 2012  
COMPTE RENDU**

**PRESENTS : MM. PONCET - MEIER – MOUSSE – MME VEILLAS – M. FARJON – MMES COUDOUR – BARLERIN – M. CHALOT – MME RICHARD – MM. MOISSONNIER – REBOULET - EPINAT**

**ABSENTS : BRISSAY JM – OSSEDAT Nicolas (procuration donnée à P.PONCET)**

### **1 – ECLAIRAGE PUBLIC**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis établi par le SIEL pour la réparation de l'éclairage public secteur Pré Portailié. Ce devis s'élève à 5894.00€ ht dont 4009.00 € à la charge de la commune.

### **2 – PROJET EOLIEN**

Le maire fait un état d'avancement de ce dossier porté par la CCPU. Il précise que chacun doit participer aux réunions programmées et écouter tous les avis concernant cet important projet dont l'impact paysager est loin d'être négligeable (16 machines de plus de 150 mètres de haut).

L'implantation est notamment prévue dès 2015 sur les communes de Chérier et de la Tuilière. Ces éoliennes seront visibles de certains points de notre commune.

### **2- ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE VOIRIE**

Le maire informe que cette année il est à nouveau possible de bénéficier d'une enveloppe complémentaire pour la voirie 2012 compte tenu du reliquat disponible à la CCPU.

Un complément d'environ 10 000.00 € sera sollicité nous permettant de financer les travaux de la place du Trève et d'une partie du chemin la Bertonnière. Cette formule nous permet de bénéficier d'une subvention de 50% (pour la place du Trève viendra en déduction l'indemnité d'occupation du DP par le crédit mutuel e ce même établissement relative aux travaux).

### **3 – DECISION MODIFICATIVE**

Il est nécessaire de procéder à des écritures comptables afin de financer l'installation de l'alarme dans l'église. Unanimité

### **4 – FINANCEMENT STEP**

Le conseil municipal prend note qu'une avance de 549 478.40 € est octroyée par l'agence de l'eau.

Ce nouveau financement est proposé aux collectivités qui ont des projets supérieurs à 500 000.00 €. C'est une avance sans intérêt remboursable sur 15 ans avec différé d'une année.

Le trésorier questionné sur ce sujet nous conseille de profiter de cette opportunité.

### **5- PERSONNEL COMMUNAL**

Le maire informe le conseil municipal que les services de Centre de Gestion de Loire peuvent mettre à disposition du secrétariat un personnel pour palier à l'absence de la secrétaire de mairie en arrêt maladie depuis plusieurs mois.

Au niveau de l'unité technique, un contrat aidé peut être signé avec un jeune pour renforcer l'équipe technique notamment à l'approche de l'ouverture de la piscine municipale et des congés d'été ; (contrat de 6 mois dont 80/% du salaire est pris en charge par l'état compte tenu de notre classement en zone de revitalisation rurale).

Unanimité pour recruter sous les formes ci-dessus évoquées.

## **6- DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 100.00 € à la Section des Jeunes Sapeurs Pompiers des Gorges de la Loire chargée de dispenser une formation aux jeunes volontaires de 14 à 16 ans.

## **7- AMENAGEMENT PLACE DE TRÊVE**

Suite aux travaux de réfection du Crédit Mutuel (notamment l'aménagement d'une rampe accès handicapé + réalisation d'un trottoir / le tout pris en charge par le crédit mutuel) au récent aménagement du bourg, au projet de réfection de la place (en enrobé), un nouvel aménagement devant le bar l'OASIS pourrait-être réalisé pour se substituer à la terrasse mobile installée pendant la saison d'été. Ces travaux permettraient une meilleure intégration. Financés par les propriétaires du bar ils faciliteraient aussi l'accès/sortie au distributeur de carburant.

Le conseil, à l'unanimité, décide de donner une suite favorable au projet.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Divers sujets ont été abordés :

Autorisation donnée au maire pour faire une proposition d'achat par la commune de l'immeuble « l'ex-boucherie PRAT » (local commercial + habitation à l'étage).

Désignation de Pascal PONCET pour remplacer Emmanuelle BARLERIN au conseil d'administration de la maison de retraite

La séance est levée à 22h45